

ANNEXE 23 : L'UNC ET LE FRONT UNI

L'UNC quitte le « FRONT UNI » des Combattants de LOIRE-ATLANTIQUE :

« En 1987, les organisations représentatives des Combattants en AFRIQUE DU NORD créaient l'évènement en constituant un « Front Uni » face aux pouvoirs publics. Un grand espoir pour une génération de combattants si déçus dans leur attente d'une pleine reconnaissance de leurs droits.

Ce Front Uni n'est pas une association légalement constituée et déclarée, mais une structure de rencontre, de concertation et d'action. Chacun garde ses idées mais s'abstient rigoureusement d'en faire état dans les déclarations et manifestations communes. Une « trêve » en quelque sorte dans la concurrence bien connue entre les associations du monde combattant.

Dès juillet 1987 était élaborée une « plate-forme commune », véritable catalogue des demandes présentées au Gouvernement et devant être satisfaites en toute équité.

Ainsi, en LOIRE-ATLANTIQUE, vivaient « en paix » ARAC, FNACA, FNCPG-CATM (Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc), UNC-UNCAFN. Mieux, cette antenne départementale a bien travaillé. Rappelons les diverses manifestations départementales de NANTES les 19 décembre 1987, 8 avril et 30 septembre 1989, et surtout le rassemblement régional du Stade Marcel-Saupin le 9 avril 1988 dont l'importance et la dignité sont dans toutes les mémoires.

Pourquoi a-t-il fallu que les choses s'enveniment ? L'un des partenaires, la FNACA, a entrepris une vaste action de propagande dans ce département. C'est son droit. Il lui était seulement demandé de ne pas convoquer les adhérents de l'UNC inscrits depuis longtemps dans des sections locales. Ou la FNACA cessait d'organiser ces réunions dites d'information, sans discernement, sur utilisation aveugle des listes électorales, ou c'était la rupture.

Devant le refus de ladite association, l'UNC quittait sur-le-champ le « Front Uni-44 », considérant qu'elle n'avait plus sa place dans un cartel où chacun veut « tirer la couverture à soi ».

Beaucoup d'adhérents UNC regretteront cette brutale rupture. Mais l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, représentant en LOIRE-ATLANTIQUE la très grande majorité des combattants en AFRIQUE DU NORD, ne pouvait cautionner l'hypocrisie. Aussi est-elle plus que jamais décidée à défendre leurs intérêts par ses propres initiatives indépendamment de ce qui reste du « Front Uni-44 » tristement amputé de ses forces vives.

La porte de l'UNC-44 reste ouverte aux hommes de bonne volonté et d'union. Ce n'est pas elle qui prendra la responsabilité de désespérer la troisième génération du feu ».

Edition départementale, le 21 mars 1990.